

**Projet de Contribution du MSC
à la réunion du Groupe consultatif et du Bureau du CSA
3 mai 2017**

Commentaires sur le projet d'ordre du jour:

La grave urgence alimentaire et la situation de famine au Sud-Soudan, en Somalie, au Yémen et dans le Nord-Est du Nigeria ainsi que l'aggravation de la situation dans l'ensemble de l'Afrique orientale inquiètent énormément le CSA. La réunion extraordinaire du Groupe consultatif et du Bureau du CSA, convoquée par la Présidence du CSA à la demande des membres du CSA, a clairement souligné l'urgence et l'importance pour le CSA d'agir dans le cadre de son mandat. Le MSC propose en conséquence de commencer la réunion d'aujourd'hui avec ce point à l'ordre du jour et donc de passer le point 9a de l'ordre du jour à la première place.

Point 1: La contribution du CSA au Forum politique de haut niveau de 2017

Nous voudrions saluer la version finale de la contribution du CSA à la révision thématique globale du Forum HLPF 2017 et exprimer notre appréciation pour le travail accompli par la Présidence du GTCNL-ODD pour parvenir à ce résultat.

Nous saluons particulièrement le fait que le document souligne le caractère central de la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate comme étant un impératif de réussite pour la mise en œuvre des ODD ainsi que le fait qu'il appelle les gouvernements à favoriser l'utilisation et l'application au niveau des pays des instruments politiques intégrés du CSA comme étant un facteur crucial dans les efforts nationaux pour parvenir aux objectifs de l'Agenda 2030.

Il est très important que ce message soit transmis au HLPF puis diffusé dans les pays par l'intermédiaire de nos secteurs sociaux, afin de contribuer à la promotion et l'application des résultats du CSA au niveau national, par les gouvernements et les parties prenantes, dans leurs efforts pour mettre en œuvre les ODD, y compris la prise en compte de l'utilisation et de l'application des résultats politiques du CSA dans le cadre des Révisions volontaires nationales.

Point 2: Évaluation du CSA – recommandations et préparation du plan d'action

Le MSC ne peut pas encore faire de commentaires sur le contenu du Rapport final d'évaluation du CSA, nous attendons toujours les traductions du rapport final. D'autres délégations pourraient être dans la même situation, devant obtenir au préalable des retours et des commentaires de la part de leurs capitales et secteurs sociaux.

En ce qui concerne le processus d'élaboration d'une proposition de Plan d'action sur la base des recommandations formulées par l'évaluation du CSA, nous préférons clairement l'option 1 mais avec un amendement spécifique. Le processus d'élaboration d'une réponse institutionnelle à l'évaluation du CSA doit être aussi transparent, inclusif et participatif que possible. En ce sens, le format GTCNL est

nettement mieux adapté qu'une diversité de groupes de travaux informels travaillant en parallèle.

Afin d'assurer la transparence et l'efficacité, nous proposons que les membres et participants du CSA soumettent leurs commentaires par écrit d'ici au 24 mai, pour affichage sur l'espace de travail interne du CSA. Cela contribuerait à la préparation d'une réunion du GTCNL qui pourrait se tenir le 1er Juin. La réunion du 1er Juin aurait pour but d'identifier les éléments clés d'un projet de Plan d'action, à discuter lors de la réunion du Groupe consultatif et Bureau du CSA, du 7 Juin.

Point 3: Forum sur l'autonomisation des femmes

Nous tenons à remercier l'équipe technique pour le travail accompli jusqu'à présent.

En ce qui concerne l'ordre du jour et le format du Forum, nous nous félicitons du fait que l'équipe de travail technique ait convenu d'inviter comme oratrice principale une femme leader d'une organisation de base de défense des droits des femmes, étant donné leur rôle crucial dans la lutte pour garantir l'égalité des droits des femmes et leur autonomisation économique.

Le groupe de travail du MSC sur les femmes rassemble 90 organisations de femmes au niveau international, régional et national ainsi que des plates-formes dans le monde entier qui participent aux processus de CSA en lui apportant un haut degré d'engagement, d'expertise et de connaissances du terrain.

Je vais me faire le porte-voix de certains de leur principaux commentaires et propositions pour améliorer ce document de référence, essentiellement en ce qui concerne le chapitre 1. Les commentaires reçus ont été nombreux et nous allons les soumettre de manière détaillée à l'équipe technique et Secrétariat du CSA, sous la forme d'une contribution écrite. Il serait bon de connaître la date limite pour la soumission de commentaires écrits.

De nombreux éléments importants sont déjà inclus dans le projet de plan. Au vu du planning resserré, je vais seulement souligner les aspects clés qui doivent encore être renforcés ou incorporés:

Nous sommes d'avis que l'article 1.1, sur « *Les tendances mondiale et les nouveaux défis pour les femmes dans le secteur agricole et agroalimentaire* » doit être amélioré sur plusieurs aspects:

- Il existe un large éventail de données scientifiques et universitaires qui démontrent que les acquisitions de terres à grande échelle et l'accaparement des terres affecte réellement négativement les moyens de subsistance des femmes, leurs possibilités d'emploi, leur accès à et leur contrôle sur les ressources naturelles et les systèmes alimentaires, ce qui entraîne souvent des migrations forcées et l'aggravation de leur conditions de vie. Un point important consisterait donc à analyser et définir les mesures

de soutien nécessaires pour les productrices d'aliments à petite échelle qui pratiquent des modèles durables de production.

- Insister une nouvelle fois sur la nécessité de leur intégration dans les chaînes de commercialisation et de valeur n'est pas nécessairement bénéfique pour elles. Les récentes recommandations politiques du CSA sur "Etablissement de liens entre les petits exploitants et les marchés", adoptées en 2016, reconnaissent l'importance des marchés locaux, nationaux et régionaux ainsi que le rôle fondamental des femmes productrices d'aliments à petite échelle dans ces espaces territoriaux qui fournissent 70% de la production alimentaire dans le monde.
- L'impact dramatique de la migration sur les droits des femmes, l'égalité et l'autonomisation sont une réalité évidente à laquelle nous sommes confrontés tous les jours. Le plan devrait être en mesure de refléter la complexité de ce phénomène. Les femmes sont les premières personnes subissant les impacts des conflits, des guerres et des crises humanitaires. Sur les routes des migrations et dans leur fuite, les femmes sont exposées à de nombreuses formes de discrimination et d'abus.
- Le changement climatique, la rareté des ressources et l'impact de l'exploitation minière ont souvent entraîné une perte de terres agricoles et la dégradation de l'environnement, les femmes en sont particulièrement impactées.
- Enfin, les conflits et les violences contre les femmes sont à la fois un obstacle persistant et une tendance mondiale. Il est donc très important de reconnaître que, si elles ne remettent pas en question efficacement les modèles culturels et les normes qui génèrent la violence contre les femmes, aucune de nos stratégies et solutions ne tiendra pleinement ses promesses.
- Le rôle des organisations de femmes autochtones, leurs luttes contre les multiples formes de discrimination et leurs contributions extraordinaires à la sécurité alimentaire et à la nutrition devraient être soulignés dans le plan.

Comme dit précédemment, nous avons aussi d'autres propositions d'amendements au reste du document que nous soumettrons sous forme écrite.

Point 4: Questions pour l'exercice d'élaboration de rapports par le Groupe consultatif

Le MSC se félicite du questionnaire révisé pour l'exercice d'élaboration de rapports du Groupe consultatif ainsi que de l'accent mis sur les questions relatives à l'utilisation et à l'application des résultats politiques du CSA.

Point 5: Mise à jour relative aux axes de travail et préparatifs de la 44e session du CSA

Le CSM avait proposé, lors de la dernière réunion conjointe, d'inviter le Secrétaire général de l'ONU pour le premier jour de la plénière. La proposition a été largement approuvée et reprise par le Bureau du CSA.

En consultant le Point d'information sur les Axes de travail, nous constatons que l'invitation n'a toujours pas été envoyée, deux semaines plus tard. Est-ce que l'invitation a été envoyée?

Nous sommes d'avis que sa présence aiderait à renforcer le CSA. Étant donné l'urgence de la situation dramatique de catastrophe alimentaire et de famine, la participation du Secrétaire général de l'ONU à la CSA 44 aurait encore plus de poids. En ce qui concerne le programme du premier jour, il serait important de savoir comment la thématique des crises alimentaires et les famines sera incluse dans le programme du premier jour du CSA, tel que convenu par le Bureau le 12 avril.

Nous sommes d'avis que, lors de cette session, des représentants des communautés impactées devraient être invités à parler devant la plénière du CSA.

En ce qui concerne le projet de programme de la CSA 44, nous proposons d'inclure, le premier jour de la session plénière du CSA, une présentation de la nouvelle Note du HLPE sur les Questions cruciales et émergentes en tant que contribution clé pour éclairer les délibérations de la plénière du CSA pendant cette semaine

Point 6: Budget actualisé et solutions pour un financement durable

La proposition pour une stratégie de mobilisation des ressources est d'une grande importance pour la durabilité et la prévisibilité du financement du CSA. Elle s'appuie sur plusieurs suggestions formulées lors de la réunion sur le financement durable qui s'est tenue le 9 Mars.

Nous constatons que le budget présenté inclut désormais la totalité du budget du CSA, y compris les budgets du HLPE et du MSC.

Nous soutenons également la recommandation faite par l'équipe d'évaluation du CSA pour une transparence complète du processus de budgétisation. La transparence est tout aussi importante pour la comptabilisation des dépenses concernant les Axes de travail du CSA. L'évaluation du CSA reconnaît que le HLPE et le MSC respectent déjà ces normes de transparence.

Nous réitérons notre préoccupation vis-à-vis du fait que le budget proposé, tel qu'il est présenté aujourd'hui, n'inclut pas de financement suffisant pour assurer l'interprétation et les frais de traduction. L'évaluation du CSA souligne l'importance de ces services pour assurer l'inclusion et la participation dans les processus du CSA.

En ce qui concerne les propositions de financement, nous tenons à rappeler que, lors de la réunion du 9 Mars dernier, nous avons convenu par consensus d'augmenter

les contributions des Agences basées à Rome, en particulier la FAO. Nous avons entendu que le Conseil de la FAO, réuni la semaine dernière, n'a pas accepté une telle augmentation de la contribution au CSA. Comment est-ce possible qu'un consensus atteint au CSA n'ait pas été soutenu par les mêmes Etats membres devant la FAO?

La proposition n'est pas claire en ce qui concerne le soutien qui sera accordé aux efforts de levée de fonds menés par le MSC. Bien sûr, le MSC est autonome et auto-organisé et donc pleinement responsable et responsable de son financement. Mais cela ne signifie pas que le CSA ne doit pas définir son soutien à un financement adéquat et prévisible pour le MSC dans le cadre de ses objectifs de financement. Le texte devrait être clarifié dans ce sens.

La CSA 43 a convenu de la nécessité de développer de solides garde-fous contre les conflits d'intérêts. L'évaluation du CSA suggère qu'un financement par des fondations philanthropiques privées et par le secteur privé pourrait être envisagé, « à condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts ». En ce sens, la première étape consiste à élaborer un consensus au sein du CSA sur les éventuels conflits d'intérêts et quelles sont les normes et les garde-fous spécifiques qui devraient être mis en place, avant d'accepter les financement provenant de ces sources. Une telle discussion peut être menée dans le cadre du mécanisme de suivi de l'évaluation.

Point 7: Méthodes et programme de travail du HLPE

Le MSC continue à être profondément inquiet face au déficit de financement du HLPE en 2017. Si cette situation se poursuit, il n'y aura pas de traductions des deux rapports HLPE qui seront présentés en 2017.

Il est fondamental que les gouvernements ou les ABR fournissent d'urgence les fonds nécessaires pour assurer la traduction de ces deux rapports. Si ces rapports ne sont disponibles qu'en anglais, de nombreuses parties prenantes seront systématiquement exclues des processus ultérieurs du CSA en matière de convergence des politiques.

Nous réitérons notre appel urgent pour que des efforts extraordinaires soient réalisés afin d'assurer le financement de la traduction de ces deux rapports en 2017.

Point 8: Thème de la Manifestation thématique mondiale de la 45e session du CSA de 2018

La vision énoncée dans le Document de réforme du CSA précise que le « CSA aspire à un monde sans faim dans lequel les Directives volontaires pour la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale sont mises en œuvre ». Deux des fonctions clés du CSA se réfèrent directement au soutien à la mise en œuvre des Directives pour le droit à l'alimentation. Toutes les décisions importantes du CSA font référence aux Directives pour le droit à l'alimentation.

Les Directives pour le droit à l'alimentation ont été négociés entre 2002 et 2004 par le Groupe de travail intergouvernemental mis en place par le Conseil de la FAO en tant qu'organe subsidiaire du CSA. Ce processus a été le premier processus de négociation au sein du CSA qui a été explicitement ouvert à d'autres parties prenantes que les membres du CSA et à laquelle de nombreuses organisations de la société civile et des milieux universitaires ont participé.

La proposition de consacrer le prochain événement thématique mondial au Suivi de l'utilisation et de l'application des Directives pour le droit à l'alimentation est très intéressant et fournira des informations importantes au CSA sur ce qui est nécessaire pour utiliser et appliquer les résultats politiques du CSA de manière efficace, conformément à sa vision.

Compte tenu de l'importance des Directives pour le droit à l'alimentation au sein du CSA, il nous est incompréhensible comment un membre du CSA peut déclarer que le choix de cette thématique représenterait une "ligne rouge", alors qu'il s'agit d'une composante fondamentale du CSA. Ceci est inacceptable. Il est attendu des membres et participants du CSA qu'ils soutiennent pleinement les Directives pour le droit à l'alimentation ainsi que la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate.

Point 9 : Questions diverses

a) Réponse du CSA à l'aggravation de la situation mondiale en matière de sécurité alimentaire dans le monde

La situation en Somalie, au Soudan du Sud, au Yémen et au Nigeria du Nord-Est est dramatique. Les graves crises alimentaires, cependant, vont bien au-delà des quatre pays. Toute la région de l'Afrique orientale est affectée par une grave crise alimentaire. Il est important et urgent que le CSA intervienne et contribue aux efforts internationaux visant à prévenir une immense catastrophe humaine et humanitaire.

Les actions convenues par le Bureau lors de la réunion du 12 avril sont toutes importantes. Le MSC soutient ces efforts. Mais il faut en faire plus. Nous savons que le CSA n'a pas de mandat pour agir directement en matière d'aide humanitaire. Le CSA est la principale et plus

large plate-forme mondiale sur la sécurité alimentaire et la nutrition et elle devrait fournir une analyse approfondie de la situation et de ses causes profondes, apporter son soutien à des réponses politiques globales et cohérentes face aux crises et fournir un espace d'expression et une attention particulière aux voix et aux droits humains des personnes les plus touchées et les plus à risque.

Les expériences en Afrique de l'Ouest ont apporté la preuve que des mécanismes régionaux fonctionnels pour prévenir les situations de crise peuvent être très efficaces. Le réseau régional pour la prévention des crises alimentaires comprend tous les acteurs (gouvernements, institutions de l'ONU comme la FAO et le PAM, organisations régionales comme la CEDEAO, la société civile et en particulier les organisations de producteurs alimentaires à petite échelle comme ROPPA). Ils incluent tous les acteurs, y compris les gouvernements, les organisations des Nations Unies et institutions régionales, la société civile et en particulier les organisations de producteurs d'aliments à petite échelle. Ils accordent une attention particulière à la fourniture d'un soutien précoce à la production des petits exploitants, soutiennent leur accès aux marchés, à travers des modèles de gouvernance inclusifs.

Le CSA a produit des instruments politiques importants dans ces domaines, y compris sur la sécurité alimentaire lors des crises prolongées, sur l'eau et la sécurité alimentaire, sur l'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés, les régimes fonciers, l'investissement dans la petite agriculture, etc. Aujourd'hui il est temps de les utiliser efficacement et de les appliquer afin de s'assurer que l'action humanitaire aille de pair avec une action fondée sur les Droits humains en faveur d'un développement durable à long terme.

Le MSC a suggéré d'organiser une Séance extraordinaire du CSA afin d'accorder une attention particulière aux voix des personnes les plus à risque, en particulier les femmes touchées par les conflits et la guerre, situations d'urgence et de désastre et les situ afin d'entendre leur analyse de la situation et des causes sous-jacentes, ainsi que leurs suggestions pour des réponses politiques adéquates et complètes. Nous continuons à penser qu'une telle approche est nécessaire et urgente. Elle participe de la force particulière et de la valeur ajoutée du CSA. Nous exhortons le CSA à étudier cette proposition.

b) Proposition d'événement consacré aux DVGT lors de la CSA44

Le CSM salue le fait que cet événement sur les DVGT aura lieu pendant la CSA 44. Cependant, cet événement devrait être considéré comme un suivi de l'événement thématique mondial sur l'utilisation et l'application des DVGT qui s'est tenu pendant la CSA 43. Ce lien n'est pas mentionné jusqu'à maintenant, mais la relation entre l'événement de l'année dernière et l'événement de cette année devrait être clairement indiquée dans la note conceptuelle. Les mesures pour assurer un processus participatif de préparation devraient être entreprises sans tarder.

Enfin, il serait important de préciser si le Forum thématique technique du 5 au 6 octobre sera également organisé dans le cadre du CSA. Selon la note, cela semble être le cas, mais il serait bon de le confirmer. Si tel est le cas, il serait important que les principes et procédures de participation du CSA soient également appliqués à cet événement.